

LE JOURNAL DE LA MUNICIPALITE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

CHUTES DE LLOSES

LE MOT DU MAIRE

Je tiens à vous signaler deux faits récents qui intéressent directement le bien être des Villefranchois.

Le premier concerne la réalisation d'une « promenade » sur une partie du tracé de la voie ferrée qui assurait autrefois le transport du minerai de fer. La plate-forme de la voie a été élargie et nivelée sur une centaine de mètres et équipée d'aires de repos. L'accès à cette promenade est facilité par un passage protégé offrant un maximum de sécurité et par un court escalier très praticable. Gageons que si la gent canine ignore cet espace de loisirs, cette réalisation sera appréciée par tous les promeneurs.

Le deuxième concerne l'alimentation en eau potable de notre commune. Chacun sait, qu'en raison d'une sécheresse persistante les nappes phréatiques du département sont au plus bas ; le débit de la rivière souterraine qui assure notre approvisionnement en eau potable souffre également de ces conditions climatiques.

Fort opportunément nos employés municipaux ont réussi au prix de travaux difficiles à réaliser, à améliorer notablement le point de soutirage du « puits des racines » permettant ainsi d'assurer la fourniture d'eau potable nécessaire à la distribution, en dépit d'un débit d'étiage d'hiver très réduit.

Monsieur WEETZ, nouvel Architecte en Chef des Monuments Historiques qui vient de succéder à M. MARTIN, et une délégation de techniciens de la Conservation Régionale des Monuments Historiques, ont été reçus en Mairie vendredi 15 février. La discussion a particulièrement porté sur la multiplication des chutes sur la voie publique de lloses des toitures des chemins de rondes, chutes qui créent un danger mortel (signalé de longue date aux services des Monuments Historiques par l'OTSI et la Municipalité) sur toute la longueur des remparts.

Il a été convenu :

- la réalisation, dans les meilleurs délais, de travaux de sécurisation des couvertures au-dessus de l'ensemble des passages (portes de France, d'Espagne et St Pierre, Portalet, poterne derrière l'église, bastion de la montagne et la fausse braye-sud)
- l'engagement d'une étude concernant l'ensemble des couvertures des remparts et destinée à déterminer les raisons exactes de ces chutes, qui peuvent être différentes d'un endroit à l'autre (affaiblissement des charpentes, fente des lloses, ruptures ou arrachage des clous, etc)
- la mise en place sur une période qui sera nécessairement longue (jusqu'à ce que l'étude ait défini les mesures à prendre, et que celles-ci aient effectivement été appliquées) de dispositifs de protection et d'interdiction d'approche comprenant :
 - une signalisation appropriée
 - l'interdiction de certains passages au pied des remparts
 - l'installation de barrières de protection empêchant l'accès à la base des remparts.

La municipalité, aussi bien que Monsieur l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, ont clairement conscience du caractère inesthétique, et contraignant à divers titres, de ces dispositifs. Il n'y a, tout simplement, pas d'autres choix, le danger étant réel et reconnu, et les précautions nécessaires devant être prises pour prévenir des accidents graves. Il est tout aussi évident que l'importance considérable des toitures concernées exclut toute hypothèse de rafistolage, qui serait aussi onéreuse qu'inefficace.

Horaires d'ouverture du Secrétariat de la Mairie

Lundi/Mardi/Vendredi
15h-18h

En revanche, la municipalité veillera à ce que l'étude, puis les travaux qui en découleront, soient menés dans les meilleurs délais, tout en sachant qu'il s'agira dans le meilleur des cas de plusieurs mois, voire de quelques années, toujours compte tenu de l'importance et de la complexité technique du problème. La population sera informée du détail des dispositifs de sécurisation dès que M. l'Architecte en Chef des Monuments Historiques en aura communiqué le dossier à la municipalité.

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

La Municipalité a demandé à M. GONZALES, Économiste du Bâtiment, d'effectuer une étude technique et financière détaillée d'une partie du parc des logements propriété de la commune et loués par celle-ci à des particuliers, sur lesquels des désordres avaient été relevés. M. GONZALES a rendu ses conclusions, distinguant ce qui relevait d'une part de l'urgence et de la mise en conformité, et de l'autre du parachèvement de la remise en parfait état de ces locaux. Au vu de cette étude, la Municipalité a décidé d'engager, pour l'exercice 2002, une tranche de 180 000 F de travaux correspondant à la première des deux parties précitées. A moyen terme, c'est l'ensemble des bâtiments communaux, loués à titre d'hébergement ou d'activités commerciales, qui feront l'objet d'une étude de ce genre, afin d'en planifier l'intégralité des travaux de réhabilitation, en recherchant à chaque fois le plus haut niveau possible de subventions.

DEJECTIONS CANINES

Depuis plusieurs années, un gros chien noir, revenu à l'état sauvage, avait élu domicile dans la montagne en face de la Porte de France. Il en redescendait nuitamment pour s'attaquer aux sacs poubelles, les éventrer, en déguster ce qu'il y trouvait de comestible et en répandre le reste du contenu sur une grande superficie. La fourrière avec laquelle la municipalité a signé une convention n'est pas équipée pour la traque nocturne dans la garrigue (le chien ne s'aventurant jamais de jour en ville, et prenant d'extrêmes précautions lors de ses raids nocturnes). Ce chien étant sans maître, il était difficile de verbaliser. Enfin, les appels renouvelés de la Municipalité à ce que l'ensemble de la population se dote, comme la loi l'exige, de poubelles rigides et munies de couvercles n'ayant été que très partiellement suivis, le chien a pu continuer ses ravages, répandant largement le contenu des sacs éventrés sur la chaussée, et occasionnant une lourde surcharge de travail aux employés communaux pour nettoyer notre cité. Mais, depuis les fortes gelées de janvier, le chien ne s'est plus manifesté. Si sa disparition se confirme, cette péripétie sera close, et il ne restera plus qu'à faire nettoyer par les employés communaux le pan de montagne, situé sur le territoire communal de Corneilla, mais juste en face de la Porte de France, où le chien avait largement dispersé les sacs poubelles et autres détritiques. Mais sur le fond, rien n'est réglé, et les villefrancois qui persistent à déposer des sacs poubelles en pleine rue sont encore une fois invités à réfléchir sur l'incivilité de leur attitude, en espérant qu'ils prennent enfin les mesures nécessaires (l'achat de poubelles ou de conteneurs) sans attendre que l'apparition d'un nouveau chien affamé n'oblige à verbaliser les contrevenants.

Mais les nuisances canines ne se limitent pas à l'éventrage des sacs poubelles. D'innombrables crottes attristent nos rues, nos places et, particulièrement, le jardin public, entre les remparts et la nationale. Le problème n'est pas particulier à Villefranche, et, à ce jour, aucune municipalité n'a trouvé ni a fortiori mis en pratique de solution radicale, les appels au civisme ayant des effets que l'on sait limités (voir plus haut en ce qui concerne les poubelles). Mais si les grandes villes peuvent, à grands frais, constituer des brigades spécialisées et s'équiper de « motos-crottes », le budget municipal de Villefranche ne permet pas de demander aux employés communaux, requis par d'autres tâches, de se consacrer comme il le faudrait au ramassage des déjections canines. Ils ont reçu l'ordre d'assurer prioritairement le nettoyage des rues, secondairement celui des abords des remparts. Mais, il s'écoulera toujours un délai avant que les crottes de chien ne soient nettoyées, délai qui entraîne les nuisances que l'on connaît. C'est pourquoi la municipalité envisage l'aménagement d'un espace réservé à la défécation canine, espace dont le choix, compte tenu des usages prévus, devra être étudié avec soin afin d'éviter qu'il ne crée plus de problème qu'il n'en résoudra. Dans tous les cas, si cette formule est retenue, elle ne fonctionnera effectivement que dans la mesure où les propriétaires de chiens témoigneront de civisme, et du respect d'autrui, en accompagnant désormais leurs animaux à l'endroit convenu au lieu de se contenter de les lâcher en ville ou au jardin public, avec les conséquences que l'on sait.

ARCHIPEL DES METIERS D'ARTS

Une réunion a rassemblé en Mairie de Villefranche de Conflent, autour de Monsieur le Maire, de Mme Soria, adjointe, et de Mrs Durbet et Pouzens, Conseillers Municipaux, M. Denis, Maire de Prades, Mme Sargatal, Déléguée de la Chambre Départementale de Métiers, M. Papastrakis, Délégué de la Chambre Régionale de Métiers, M. Freixinos, artisan d'art, Délégué Départemental de la Société d'Encouragement aux Métiers d'Art et Président du Pôle Pradéen de l'Archipel des Métiers d'Art, et Mrs Fabresse et Morvan, artisans d'art.

L'objet portait sur le Pôle pradéen de l'Archipel des Métiers d'Art, dont il a été convenu, à l'unanimité, du principe de son déplacement de Prades à Villefranche de Conflent. De prochaines réunions étudieront la faisabilité de ce transfert, ses conditions et ses modalités. Si ce transfert devient effectif, le Pôle Conflentois (puisque les ateliers respectifs des artisans d'art concernés demeureront dans les villages respectifs où ils se trouvent actuellement, Villefranche accueillant le secrétariat administratif et un local d'exposition et de démonstration, à tour de rôle, de leur savoir faire par les artisans adhérents) de l'Archipel des Métiers d'Art tirerait parti de la fréquentation touristique de notre cité, en même temps qu'il lui apporterait un remarquable centre d'intérêt supplémentaire. Cette démarche s'inscrit dans une ambition générale de valorisation de l'image touristique de notre commune, et par le soutien à des actions fondées sur une exigence de rigueur, cohérence et qualité

PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-CONFLENT / CERDAGNE / CAPCIR

Après de nombreuses réunions sectorielles ou thématiques auxquelles ont régulièrement participé les représentants de la municipalité et des associations villefrancoises, le projet de charte du P.N.R (Parc Naturel Régional) a été approuvé par l'assemblée plénière réunie à Mont-Louis, en décembre 2001, sous la présidence de M. Jacques BLANC, Président du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon. Ce document doit être soumis à la validation ministérielle, avant que ne soit engagé un nouveau palier de concertations, débouchant sur la proposition de la charte définitive à l'approbation des communes concernées. Le processus suit donc son cours normal et, sauf imprévu, la création effective du P.N.R devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2002. Cette instance de concertation permettra de définir, à l'échelle d'un vaste territoire allant de Villefranche de Conflent (et probablement au-delà, puisque les candidatures de Molitg, Campome, Catlar, Corneilla, Vernet et Casteil viennent d'être enregistrées, et sont en cours d'étude) au col du Puymorens, des axes de développement en matière d'environnement, de culture (et notamment de patrimoine) et d'économie (tout particulièrement en matière de tourisme), qui se traduiront par la création et la commercialisation de produits communs, la réalisation et diffusion d'ouvrages scientifiques ou promotionnels, la mise en place d'une signalétique spécifique, etc... Porte du P.N.R., Villefranche est appelée à y jouer un rôle majeur, dont les retombées économiques et culturelles devraient être appréciables.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : LE CHOIX DES COMPETENCES

Si le Conseil Municipal de Villefranche de Conflent a délibéré et fait connaître sa préférence a priori (sous réserves que toutes les conditions en soient rassemblées) pour la plus large extension (35 communes) proposée pour la future Communauté de Communes du Conflent, le choix du périmètre définitif n'est pas encore arrêté. En attendant, les nombreuses (parfois plusieurs dans la même semaine) réunions préparatoires ont permis de progresser dans le choix des futures compétences que s'attribuera la Communauté de Communes : il s'agit de définir avec précision, et dans des domaines variés, ce qui restera de la responsabilité de chaque commune, et ce qui sera transféré à la Communauté. Bien entendu, ces choix s'accompagneront de transferts de charges, mais aussi de recettes, des Communes vers la Communauté. Ces transferts, appelés à créer une répartition nouvelle des recettes fiscales entre les Communes et la Communauté, feront l'objet d'une étude minutieuse. Les résultats de ces réflexions et de ces études seront portés sans délai à la connaissance des villefrancois, lesquels seront invités à exprimer leurs observations, et, le cas échéant, à formuler des propositions.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'OTSI

L'Assemblée Générale Annuelle de l'OTSI de Villefranche de Conflent / Val de Rotja s'est tenue lundi 25 mars à la salle municipale de réunions. Le bilan d'activités 2001 a permis d'affiner les bilans d'étapes déjà présentés lors des réunions du Conseil d'Administration, et de caractériser une année qui, sans être décevante, aurait pu être meilleure. Le niveau des entrées des remparts est en effet, après un pic observé en 2000, revenu en 2001 à celui de 1999. La vente de produits dérivés, en revanche, a connu une progression remarquable. L'année 2002 sera marquée par l'ouverture d'un nouveau local d'accueil et d'information, la réalisation d'un nouveau dépliant, la publication d'un nouveau guide des remparts et, à la fin de l'été, l'organisation d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour envisager la refonte des statuts, en fonction des compétences dont la future communauté de communes se sera dotée d'ici là en matière de tourisme. Le renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration a vu l'élection ou la réélection de Robert PAREIRE, J-François SABOUL, Gilbert SABOURAUD, Sylvie SALFATI et Jérôme DURBET. Le bureau a été réélu dans sa composition antérieure, avec Guy DURBET Président, Jean Claude BACO Trésorier et Patrick PARENT Secrétaire.

Guy DURBET
Président de l'OTSI

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION CULTURELLE DE VILLEFRANCHE

L'Assemblée Générale Annuelle de l'Association Culturelle de Villefranche de Conflent se tiendra lundi 18 mars à 18 h à la salle municipale de réunions, rue St Jacques. Cette Assemblée est ouverte à tous les membres, et à toute personne intéressée par la vie sociale et culturelle de notre village.

Guy DURBET
Président de l'Association
Culturelle de Villefranche
de Conflent

FETES PASCALES A VILLEFRANCHE

La Municipalité a délégué au Comité des Fêtes la préparation, la gestion et l'animation des fêtes pascales à Villefranche. Celui-ci a tenu, vendredi 25 janvier, une réunion de constitution d'un comité d'organisation de ces fêtes, lequel rassemble également l'OTSI, l'Association Culturelle, les Amis des Géants, le Spéléo-club et Cani-Groove. Tout commencera le samedi 30 mars par un bal gratuit (animé par Obsession) à la Salle des Fêtes. Le dimanche pascal verra la désormais classique Trobada de Gegants, avec l'accueil de plusieurs colles sud-catalanes. Au programme du lundi figurent l'Aplec à Notre Dame de Vie (messe célébrée à 11h par l'abbé Cazes) et le retour du marché aux fleurs et aux douceurs catalanes.

Rose-Marie SORIA
Présidente du Comité des Fêtes.

**Le trombinoscope
de la Mairie
de Villefranche de Conflent :
6/ Jean Yves MICCI**

